



Lien Social

Numéro 25
Avril - Mai - Juin 2008

Samusocial Mali

Quartier Hippodrome ▪ Rue 246 Porte 110 ▪ BP E 3400 ▪ Bamako ▪ Mali
Tél. / fax : (+223) 221 97 10 ▪ E-mail: samusocialmali@gmail.com

Photo Herandane Dicko/CFP - © Samusocial Mali



Sommaire

Formations sur les droits de l'Enfant et le VIH/Sida	P. 2
Bonne arrivée à notre nouveau coordinateur médical	P. 2
Nouvel appui de la Fondation Mérieux	P. 2
Actualités en bref...	P. 2
Journée de l'Enfant africain : que les enfants de la rue soient vus et entendus !	P. 3
Histoire de rue...	P. 3-4
Remerciements aux bailleurs	P. 4
Du côté du Samusocial International	P. 5
Bulletins d'adhésion et de don	P. 6

Chers membres, merci de noter que l'Assemblée Générale 2007 est reportée au deuxième semestre de l'année. Merci pour votre compréhension et à très bientôt !

Editorial

L'actualité du Samusocial Mali a été marquée, pendant ce trimestre, par un fil directeur : les droits fondamentaux des enfants.

La formation sur les droits de l'enfant que nous avons organisée fin avril et qui a été dispensée par des intervenants de la DNPEF, Mme le Juge pour Enfants et le BICE, a permis de réfléchir sur plusieurs thèmes, d'un point de vue tant pratique que théorique. De nombreuses questions liées à la protection et à la participation des enfants au Mali ont été soulevées, toutes provenant du constat d'un fossé existant entre la législation et son application, ou plutôt sa non-application. Le Mali a en effet ratifié la Convention internationale sur les Droits de l'Enfant depuis 1991 et mis en place un Code de Protection de l'Enfant, mais de nombreuses dispositions ne sont à ce jour pas appliquées, comme par exemple l'institution des Délégués à la Protection de l'enfance.

Devant ce constat, l'OIF, en partenariat avec l'UNICEF, est venue au mois de mai proposer aux autorités maliennes et aux acteurs de la société civile la mise en place d'une institution indépendante existant déjà dans plusieurs pays : le Défenseur des enfants. Ses missions sont généralement de recevoir, analyser et tenter de régler des cas individuels, identifier des questions majeures et des dysfonctionnements collectifs qui font obstacle à l'application des droits de l'enfant, élaborer des propositions de réformes de pratiques ou de textes législatifs, mettre en place des actions de formation et d'information. Consultées sur ce projet, les Organisations oeuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance se sont déclarées favorables à une telle initiative, à condition que l'Institution soit véritablement indépendante.

Enfin, la Journée de l'Enfant Africain, célébrée le 16 juin, avait cette année pour thème « le droit à la participation, que les enfants soient vus et entendus » ; le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille au Mali avait décliné la thématique ainsi : « Les devoirs de l'enfant, principes de bonne conduite et de sociabilité ». Autant de sujets qui ont été abordés avec les enfants réunis par le Samusocial Mali pour célébrer l'événement (cf. p. 3). Non sans difficulté, d'ailleurs. En effet, il est très délicat de parler de devoirs à des enfants qui ont pu voir leurs propres droits bafoués à plusieurs reprises... Comment demander à un enfant de la rue, qui par définition est dé-socialisé, d'être sociable ? Un long travail de soutien psychologique doit être entrepris pour cela... D'un autre côté, ne pas informer les enfants de la rue de leurs devoirs serait une façon de plus de les exclure d'un système dans lequel ils n'ont que très peu de repères. Les deux facettes de la question ont été abordées et les enfants ont posé de nombreuses questions sur ce que sont leurs devoirs vis-à-vis de la société. Mais beaucoup d'entre eux ont aussi demandé à ce que les pouvoirs publics portent une plus grande attention au respect effectif de leurs droits.

Laurence Cambianica, Directrice du Samusocial Mali

Formations sur les droits de l'Enfant et le VIH/Sida

Dans le cadre du programme de renforcement des capacités des acteurs intervenant auprès des enfants de la rue à Bamako, lancé par le Samusocial Mali en 2007, deux modules ont déjà pu avoir lieu cette année, l'un sur les Droits de l'Enfant, qui s'est tenu fin avril et l'autre sur la prise en charge du VIH/Sida, début juin. Environ 30 personnes ont pu bénéficier de ces formations : il s'agissait des intervenants du Samusocial Mali et de ses principales structures partenaires opérationnelles, à savoir le centre Kanuya, la Communauté des Sœurs de la Béatitude, le BICE, Caritas Mali, APAF-Muso Danbé et le cabinet médical Teriya. La Brigade des Mœurs a en outre été associée à la formation sur la prise en charge du VIH/Sida.



Mme Sylla Fatoumata Cissé, Chef de Division Enfant, DNPEF

La session relative aux instruments juridiques de protection des Droits de l'Enfant a eu lieu sur deux jours à la Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille, qui a mis à disposition ses locaux, et pendant laquelle deux responsables ont présenté la législation en vigueur au niveau international et au Mali ainsi que son application. Le mécanisme pénal de prise en charge des enfants en conflit avec la loi a été détaillé par Mme la Juge pour Enfants de Bamako et un exposé spécifique aux violences faites aux enfants, notamment sexuelles, a aussi été présenté par un assistant juridique du BICE.



Formation sur le VIH/Sida au centre DONYA

Le module concernant la prise en charge du VIH/Sida a été confié au centre de formation DONYA de l'association ARCAD/Sida. Les bases théoriques concernant la maladie, son évolution et ses modes de transmission ont été clarifiées avec tous les participants. Les grands principes de la prise en charge psychosociale avant, pendant et après l'annonce du résultat du dépistage ont également été abordés. Enfin, à l'issue de ces trois jours de formation théorique, sept agents soignants ont pu bénéficier d'un stage pratique de 48H chacun au CESAC. Ils ont pu ainsi assister aux consultations de counselling et au suivi de certains patients sous ARV.

Ces deux modules ont certainement contribué à renforcer le réseau des acteurs présents, en leur permettant de confronter leurs connaissances et méthodes d'intervention.

Actualités en bref ...

La BICIM en tournée de nuit

M. Pierre Bérégovoy, P.D.G de la BICIM, filiale du groupe BNP Paribas qui soutient notre programme depuis cette année et que nous remercions à nouveau, a accompagné une tournée de nuit le 9 juin. Cela lui a permis, dans le cadre de ce nouveau partenariat, de cerner concrètement la méthode et les activités du Samusocial Mali, en assistant aux entretiens menés par les éducateurs et aux causeries animées avec les garçons en rue.

Vaccinations et traitements préventifs

Le Samusocial Mali organise régulièrement des campagnes de vaccination auprès des enfants de la rue : ce trimestre 41 d'entre eux (dont 30 garçons et 11 filles) ont pu être vaccinés contre la fièvre jaune et 173 (dont 114 garçons et 59 filles) contre la méningite. Au mois de juin, une campagne de prévention contre la filariose lymphatique a été menée dans la rue et au niveau de certains centres partenaires : 200 enfants seront ainsi protégés pendant un an contre cette affection du sang véhiculée par certains moustiques, qui peut devenir très handicapante et stigmatisante. Merci encore au Programme de lutte contre les schistosomiasés, au PEV et au Centre de Référence de la Commune II !

Nouvel appui de la Fondation Mérieux

Une convention de partenariat a été signée le 1er juin entre la Fondation Mérieux Mali et le Samusocial Mali. La Fondation Mérieux a en effet souhaité nous offrir la possibilité de recourir gratuitement, sous certaines conditions, à son laboratoire d'analyses médicales pour les bilans et suivis des enfants et adolescent(e)s de la rue. Tous nos remerciements pour ce précieux soutien.

Bonne arrivée à notre nouveau coordinateur médical !

Suite au départ du Dr Birama Diallo, que nous remercions pour les deux années passées au service des enfants de la rue, un nouveau coordinateur médical a été recruté, Dr Moussa Sidibé, qui a rejoint l'EMA en mai.

Il a travaillé pendant trois ans pour l'ONG Soutoura, à Kayes, dans le cadre de la prise en charge médico-préventive des professionnelles du sexe. En 2007, il passe un Master en Santé Publique à



Dr Moussa Badjan Sidibé, coordinateur médical

l'Institut de Santé et de Développement de Dakar. Le Samusocial Mali est heureux de l'accueillir et de pouvoir bénéficier de ses compétences en matière, notamment, de prise en charge des personnes atteintes du VIH/SIDA.

Profitons de cette occasion pour remercier Marie Coulibaly, en stage parmi nous de avril à juillet et qui nous a apporté une aide précieuse sur l'organisation des formations, la communication et les partenariats.

Journée de l'Enfant Africain : Que les enfants de la rue soient vus et entendus !

Depuis 1991 au Mali, la Journée de l'Enfant Africain est célébrée le 16 juin pour permettre aux défenseurs des Droits de l'Enfant de communiquer sur la situation des enfants maliens en menant des activités d'information, de sensibilisation et de plaider au niveau régional ou national. Le droit à la participation a été le thème proposé cette année par le Comité d'experts Africains sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant de l'OUA. Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a souhaité mettre l'accent sur les Devoirs de l'Enfant en soulignant les principes de bonne conduite et de sociabilité. Dans ce cadre, la DNPEF a invité le Samusocial Mali, comme beaucoup d'autres acteurs concernés, à venir à la cérémonie présidée par le chef de l'Etat au Centre International de Conférences de Bamako, accompagné de quelques garçons et jeunes filles de la rue.

La journée du 16 juin a également été l'occasion de réunir au niveau du terrain Chaba une grande partie des enfants et adolescents de la rue suivis par les EMA. Des activités sportives et musicales ont été proposées aux jeunes, qui se sont ensuite rassemblés autour d'un « riz au gras ». Une causerie relative aux thèmes nationaux et internationaux de cette journée a été animée dans l'après-midi.



Fête au Terrain Chaba

Histoire de K.

K. est un garçon d'une dizaine d'années, rencontré pour la première fois en octobre 2007 par l'EMA. K. se différencie des autres enfants du site car toujours accroché à sa boîte à mendier.

Lors du premier contact, l'EMA note qu'il est très sale et stressé. Lors de l'entretien, l'enfant répond avec des larmes aux yeux et un regard fuyant. Il dit s'appeler BC, dit Vieux, l'homonyme de son grand père maternel. Il dit aussi avoir été confié à un maître coranique par sa mère à Bacodjicoroni, où il était maltraité, raison pour laquelle il a fui pour venir en ville. C'est ainsi qu'il a fait la connaissance d'un groupe d'enfants, qu'il a tout de suite intégré. Au cours de l'entretien, il semble vouloir demander quelque chose mais avec crainte et réticence, guettant le regard des plus grands du site, dont le leader. Il vit en effet sous le seul contrôle de ce leader, connu pour être « exploiteur » des enfants de ce groupe, tout en se présentant comme leur protecteur. Ces derniers lui remettent chaque jour la récolte de la mendicité et en échange, il leur offre le gîte, les repas et le port de beaux habits. K semble bénéficier d'une protection particulière de sa part. La nuit, K est retrouvé collé près de lui.

L'enfant refuse d'abord l'orientation vers un centre d'hébergement pour mise à l'abri. Ce n'est qu'à la suite de plusieurs rencontres avec l'EMA qu'il acceptera, motivé par la nécessité de soigner une conjonctivite. Lors des premiers entretiens concernant ses repères familiaux, K dira que son père est chauffeur de taxi à Kati. L'éducateur lui propose de rétablir un contact avec celui-ci, il accepte ; mais malgré les recherches effectuées par l'EMA, le père n'est pas retrouvé.

Un peu plus tard, une visite est effectuée au domicile de sa grand-mère. La vieille femme accueillant l'EMA, informe l'équipe que, s'il s'agit bien de son petit-fils, le prénom et le nom ne correspondent pas. K avouera qu'il s'était fait nommer différemment dans la rue, de peur d'être poursuivi par le maître coranique. Sa grand-mère raconte que la mère de K aurait fui le domicile conjugal du fait des violences physiques infligées par son mari. Elle aurait emmené l'aînée de ses enfants avec elle, pour la confier à sa mère, en laissant K avec son père (son second mari ne souhaitait pas « gérer » les enfants de cette première union). Le père de K travaillait alors à la morgue de l'hôpital. Lorsque K eut 8 ans, sa mère aurait appris par une voisine qu'il était battu par son père et que pour se nourrir il fouillait dans les poubelles de l'hôpital. La nouvelle femme du père de K ne s'occupait pas de l'enfant, qui semblerait-il accompagnait son père à la morgue.

La maman de K l'aurait alors repris pour le placer chez la grand-mère. Cette dernière, n'ayant pas la force ni les moyens de le prendre en charge, l'aurait placé chez le maître coranique du quartier avant de le retirer, constatant qu'il était mal traité. Puis elle aurait tenté de le placer chez un oncle maternel. Le souci étant que, la femme de ce dernier ayant quitté le domicile, K était livré à lui-même. La grand-mère le placera donc chez un autre maître coranique.

Une semaine après cet entretien avec la grand-mère, l'EMA rencontrera la mère de K (résidant dans le même quartier) : elle accueillera l'équipe les larmes aux yeux. Elle dit n'avoir aucune solution, à cause de son mari. Elle sollicitera l'EMA au sujet d'une rencontre avec son propre frère, qui serait le seul, selon elle, à pouvoir prendre K en charge.

K, orienté à Kanuya, s'adapte bien aux conditions de vie du centre ; l'équipe note une amélioration physique et psychologique de l'enfant. Sa mère lui rendra visite plusieurs fois en lui amenant des fruits et des habits, ce qui attristera K à chacun de ses départs.

Les éducateurs du centre retrouvent alors les traces de l'oncle maternel. Une visite sera effectuée au niveau de la concession de ce dernier, où K souhaita tout de suite rester. Une semaine après, K fut retrouvé au terrain Chaba. Les violences physiques et verbales infligées par sa tante, insultant la mère de l'enfant, l'auraient fait fuir. Une dégradation flagrante de l'allure physique et psychologique de K sera alors notée. Lors des entretiens avec l'EMA, il fera savoir qu'il a appris par des voisins le décès de sa grand-mère maternelle. Puis l'EMA perdra la trace de K pendant quelques temps...

En fait, nous apprendrons qu'il a plusieurs fois tenté de retourner en famille, au niveau de la concession de sa grand-mère. K souhaitait en effet ce retour après le décès de celle-ci. Mais il fut livré à lui-même, manifestement pas considéré comme un membre de la famille par la co-épouse et la grande sœur, qui le qualifiaient de vagabond.

Quelques semaines plus tard, l'EMA retrouvera K dans la rue. La mère avait contacté l'équipe du fait de la disparition de K, qui venait lui rendre visite de temps en temps. Plusieurs rencontres avaient alors été prévues avec elle pour tenter de reprendre contact avec le père de K. Celle-ci n'est jamais venue aux rendez-vous.

Au vu du parcours de cet enfant, le travail engagé avec lui se situe dans une perspective au long cours. Quelles pistes possibles à ce jour sont les plus appropriées afin de poursuivre son accompagnement?

Chercher à rencontrer son père ? Quelle serait la place de K auprès de ce père, qu'il n'a même jamais nommé ? Malgré les investigations de l'équipe au niveau de l'hôpital, aucune trace de ce dernier n'a été retrouvée. Il règne ainsi un flou autour de l'existence du père de naissance de K et de son vécu auprès de lui.

Il semble plutôt nécessaire de travailler avec l'oncle maternel et sa femme, afin de tisser des relations familiales, telles des points d'attache pour K. Un retour en famille est difficilement envisageable à ce jour du fait de l'éclatement et de la dissolution dont celle-ci fait montre. La mère, très en désarroi, ne semble pas pouvoir accueillir son fils. Il y aurait sans doute nécessité à aller aussi à la rencontre de son deuxième mari. A-t-il d'autres épouses, a-t-il des fils ? Que sait-il de ce qui se trame pour K depuis sa tendre enfance ?

Depuis le décès de la grand-mère maternelle, l'équipe a rencontré la co-épouse de celle-ci, dans la concession dont le propriétaire est le grand-père, dont K est l'homonyme. On sait que selon les coutumes et traditions de la société, l'enfant homonyme du grand-père est normalement choyé. Aucun homme ne vit dans cette concession. Pourquoi l'oncle qui devrait être en place de chef de famille vit en dehors de la concession, dans un autre quartier ? Nous savons que K rend régulièrement visite à celui-ci mais l'EMA n'a jamais pu le rencontrer. Apparemment, de nombreuses similitudes coexistent entre cet oncle maternel et le père de K, tel que la mère et la grand-mère de l'enfant ont pu en parler. C'est un homme en proie à des comportements violents, s'adonnant à l'alcool et à la drogue, et négligeant quant à l'éducation à assurer auprès de K. Une rencontre pourrait néanmoins être envisagée.

De nombreuses questions demeurent, qui ne sont pas pour autant des obstacles à l'accompagnement de K. Nous pouvons nous en saisir comme autant de pistes d'exploration, afin d'optimiser les ancrages psychosociaux nécessaires à un développement suffisamment harmonieux de l'enfant. La qualité de la relation existant entre l'EMA et K peut permettre d'accompagner et de soutenir l'enfant dans une tentative de mise en mots de son histoire familiale. De ce que nous savons, l'enfant souffre de nombreuses séparations, voire de ruptures avec sa famille. Aussi, les faits de maltraitance dont K a souffert, semblent être de plusieurs natures. L'équipe s'interroge notamment sur les effets délétères de la proximité de l'enfant avec les cadavres de la morgue, si comme la grand-mère a pu le conter, il accompagnait son père lors de son travail, somme toute bien particulier. Ce vécu peut être perçu comme catastrophique.

Est-il opportun, à ce jour, de « retirer » K de la rue ? A ce titre, un travail est aussi à engager autour de la particularité de son lien tissé avec le leader, qui semble être en place de celui sur lequel K s'appuie pour vivre dans la rue. Tout en sachant pertinemment que ce soutien comporte des risques quotidiens délétères pour l'enfant. A moyen terme, l'accompagnement de K s'engagerait plutôt dans la proposition d'autres appuis que celui que le leader lui « impose ».

Remerciements aux bailleurs de fonds 2008 du Samusocial Mali



BNP PARIBAS



fondation
Orange Mali

Fondation
Orange



Terry link
hr management



L'AFD finance le **Programme Concerté Santé Mali**, géré par le **Groupe Pivot Santé Population**.

samusocialInternational Coordination Afrique

C/o Samusocial Mali, BP E 3 400, Bamako, Mali - t. +223 322 80 27 - e. ssi.afrique@free.fr

Le séminaire annuel du Samusocial International (Paris, 23-27 juin 2008)

Comme chaque année, le Samusocial International organise à Paris une rencontre avec les directeurs et directrices de Samusociaux afin d'informer sur l'actualité du Samusocial International et d'apporter un appui technique dans le cadre d'ateliers de réflexion et d'échanges de pratiques professionnelles. Les deux premiers jours ont été consacrés aux « points projets » permettant à chaque directeur d'évoquer les réussites et les difficultés de sa mission avec la chargée de programmes, la chargée de formation et la responsable de la Coordination Afrique pour les Samusociaux concernés.

Cette année le séminaire a été particulièrement centré sur l'abord et la prise en charge psychopathologiques des enfants et adultes vivant en rue. Trois ateliers ont ainsi été animés par Virginie Degorge, psychologue clinicienne, qui a effectué une mission de six mois au Samusocial Pointe-Noire en appui aux équipes mobiles d'aide :

- ◆ Prise en charge de la toxicomanie en rue : solvants et diluants pour les enfants en Afrique de l'Ouest, crack pour les adultes à Cayenne et à Fort de France, « cocktails » médicamenteux pour les enfants et jeunes de la rue à Moscou, toutes les équipes Samusocial sont confrontées à la double problématique de l'approche des personnes sous effet de drogues et de la prise en charge éventuelle du sevrage ; les directeurs et directrices de Samusociaux ont pu ainsi partager leurs expériences et évoquer les situations les plus difficiles rencontrées par leurs équipes.
- ◆ Sexualité en rue : cet atelier a abordé la question de la sexualité à travers, d'une part, la présentation, par Erwan Le Méner, coordinateur de l'Observatoire du SSI, d'une étude sociologique sur les SDF à Paris menée par l'Observatoire du Samusocial de Paris, et d'autre part, une réflexion sur la situation spécifique des groupes d'enfants et de jeunes de la rue au sein desquels la violence sexuelle est symptomatique de leur logique tyrannique.
- ◆ L'entretien psychosocial : comment « déclencher » une demande implicite d'entretien avec des personnes qui ne sont plus en capacité de demander de l'aide ? comment réaliser et terminer un entretien psychosocial en rue ? Telles sont notamment les questions évoquées lors de cet atelier, étayées par l'expérience de travail de Virginie Degorge auprès des enfants de la rue à Pointe-Noire.

C'est dans cette même perspective d'amélioration de la prise en charge psychosociale des personnes vivant en rue, que Marie Cousein, psychologue clinicienne, a restitué les premières conclusions de sa mission menée de février à avril 2008 dans les quatre Samusociaux de la SSICA autour de la problématique des jeunes de la rue. A partir des données recueillies via un questionnaire adressé aux équipes des Samusociaux, Marie Cousein a analysé leurs perceptions respectives de l'enfant, du jeune et de l'adulte en rue, afin de mieux identifier leurs difficultés dans l'aide aux « grands de la rue », en particulier ceux qui demeurent en rue malgré différentes tentatives de sortie de rue initiées par les équipes lorsqu'ils étaient « enfants ». Le rapport final de cette mission est actuellement en cours de rédaction.

Enfin, Odile Gaslonde, chargée de formation au SSI, a animé un atelier sur la thématique des centres d'hébergement Samusocial, leurs objectifs et leurs limites, ainsi que le cadre que constituent les règles de vie dans le centre.

En ce qui concerne l'actualité spécifique du Samusocial International, les directeurs et directrices de Samusociaux ont pris connaissance des propositions issues de la planification stratégique réalisée en février 2008, et qui sont à l'étude au niveau du Conseil d'Administration du SSI, en vue de renforcer l'organisation institutionnelle et fonctionnelle du Samusocial International. Le Docteur Xavier Emmanuelli et Stéfania Parigi, secrétaire générale du SSI, ont également évoqué l'actuelle réflexion sur les voies et moyens d'assurer une meilleure coordination entre le Samusocial de Paris, la Fédération Nationale des Samusociaux, le centre de formation Traces de Pas, et le Samusocial International. Enfin, Valérie Coton, chargée de la communication au Samusocial de Paris, a présenté l'organisation de la célébration des 15 ans du Samusocial, qui aura lieu le 28 octobre 2008 à Paris.



Participez à notre action en faveur des enfants de la rue à Bamako

Samusocial Mali

BPE 3 400 Bamako

(+ 223) 221 97 10

samusocialmali@gmail.com

En effectuant un don ponctuel par chèque d'un montant de :

20 €

50 €

100 €

Autre: €

Merci de libeller votre chèque à l'ordre du Samusocial International, et de l'adresser avec le présent formulaire au Samusocial International, 35 avenue Courteline 75012 Paris.

En effectuant un don mensuel de euros par virement permanent.

A réception du présent formulaire, nous vous ferons parvenir un RIB du Samusocial International pour les formalités à accomplir auprès de votre banque.

Fait à : Date :

Signature :

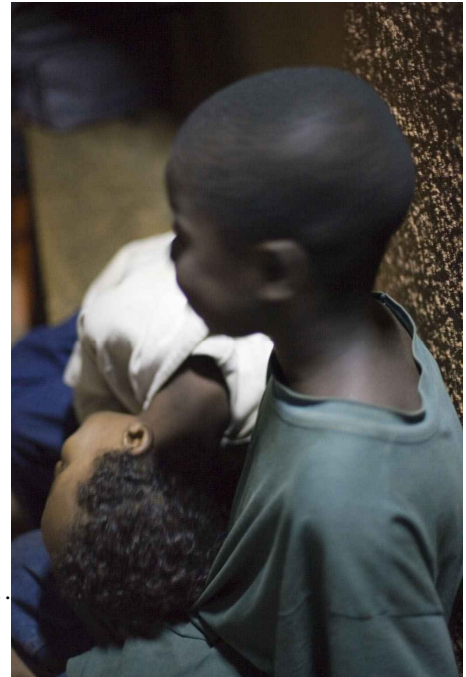


Photo Harandane Dicko/CFP - © Samusocial Mali

Les donateurs recevront notre bulletin d'information trimestriel

Nom : Prénom :

Adresse : Tél :

..... E-mail :

Code postal : Ville :

Je désire recevoir un reçu fiscal*: oui non

*Fiscalité : Le don n'ouvre droit à déduction que dans la mesure où les conditions prévues aux articles 200 et 238 Bis - 1 du Code Général des Impôts sont remplies ; c'est-à-dire s'il est effectué « au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général, de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, familial ou culturel ».

Les versements et dons effectués par **les contribuables**, autres que les entreprises, qui ont leur domicile fiscal en France ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 75% du montant des versements pour un montant maximum de 479 € ; les dons effectués au delà de ce plafond ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant des versements effectués au cours de l'année d'imposition dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Les versements et dons effectués par **les entreprises** assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60% du montant des versements effectués au cours de l'année d'imposition, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

Ces dispositions s'appliquent même si le nom de l'entreprise versante est associé aux opérations réalisées par ces organismes

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez, en vous adressant au Samusocial International, 35, avenue Courteline, 75012 Paris, avoir connaissance des informations nominatives contenues dans notre fichier et en demander la rectification ou la radiation.

Consultez le site du Samusocial International : <http://www.samu-social-international.com>